

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A LA CARTE DE LA BARECHE



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 22 FEVRIER 2021

Convocation du 12/02/2021

Présents : Tous les membres

Secrétaire de séance : Delphine CIAMPAGLIA

Mme la Présidente demande à rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Demande de prise en charge de matériel de la part du RASED (Réseau d'Aide et de Soutien aux Enfants en difficulté scolaire)
- Décision sur prise en charge du surplus suite aux changements de fournisseur de repas du périscolaire
- Demande de la commune d'Echevannes pour proposition d'un temps de travail à 90% lors d'un prochain recrutement d'un employé intercommunal.

Accepté à l'unanimité.

Mme le Maire d'Echevannes demande une correction à apporter sur le compte-rendu de la dernière réunion : il est précisé que le syndicat n'entre pas en matière pour changer les clés de répartition **des frais généraux**.

1/ Présentation du périscolaire par Familles Rurales

Mr Stéphane Normand, directeur de l'association et Mme Aline Pernin, Présidente, présentent l'association Familles Rurales et leurs diverses activités : 15 personnes membres du Conseil d'Administration.

Le périscolaire, tout au long de l'année scolaire, et l'accueil de loisirs été, en juillet font partie d'un contrat signé avec la CAF appelé jusqu'à maintenant Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Ce contrat disparaît désormais et est remplacé par un nouveau dispositif appelé : Convention Territoriale Globale (CTG). Ce dispositif est rattaché aux communautés de communes. Le secteur de la Barèche a la particularité d'être à cheval sur 2 communautés de communes, donc à voir sur quelle structure il sera rattaché. Un diagnostic de territoire est réalisé par la CAF, un membre du syndicat peut intégrer ce pilotage.

Le syndicat est impliqué également dans un Espace de Vie Sociale (EVS) qui regroupe différents projets des associations locales et géré par Décliic incubateur d'initiatives.

Stéphane Normand présente les budgets prévisionnels 2021 : budgets périscolaire (CTG) et Décliic (EVS).

En ce qui concerne le périscolaire, une réflexion et des démarches ont été faites par Familles Rurales pour manger mieux, local, bio etc... la décision a été prise de changer de fournisseurs de repas à la prochaine rentrée 2021. Ce changement implique un surcoût annuel de 2275 €. La question est posée au syndicat s'il souhaite participer à ce surplus. La présidente expose que la question sera portée au vote des membres du syndicat dans la suite de la réunion pour apporter une réponse rapide à Familles Rurales.

Il est rappelé que Familles Rurales est sous la tutelle de Jeunesse et Sport en ce qui concerne les normes d'encadrement des enfants.

2/ Délibération pour signature de la convention de location du bâtiment de Durnes

La convention étudiée lors de la dernière réunion a été réajustée au niveau de certains libellés. La présidente demande aux membres du syndicat de lui donner l'autorisation de signer cette convention. Accordée à l'unanimité.

3/ Délibération pour embauche accompagnatrice du bus scolaire et ménage du groupe scolaire

Le recrutement a eu lieu. Mme Laetitia Genin de Durnes remplacera Mme Monique Cuenot qui sera en retraite le 1^{er} avril 2021. Elle commencera le 25 mars 2021. Elle sera contractuelle avec dans un premier temps un contrat à Durée Déterminée jusqu'au 31 août 2021, rémunération échelon 6. Elle a demandé si ces enfants pouvaient prendre le bus avec elle. Les maires lui ont donné leur accord sans facturation de cartes de bus.

4/ Délibération pour demande aide de la Région pour travaux de restauration des vitraux de l'église de la Barêche

La fondation du patrimoine a informé le syndicat qu'il pouvait bénéficier d'une nouvelle aide mise en place par la Région dans le cadre d'un partenariat qu'il ont conclu (favoriser la restauration du patrimoine non classé). Cette aide de la Région consiste à donner 1 € pour 1€ de dons reçus dans le cadre de la souscription actés à ce jour. Cette aide supplémentaire sera donc de 3800 €.

Les membres du syndicat donnent leur accord pour solliciter financièrement la Région pour la restauration des vitraux.

Une réunion patrimoine sera prévue la semaine prochaine.

5/ Délibération pour demande de prise en charge de matériel de la part du RASED (Réseau d'Aide et de Soutien aux Enfants en difficulté scolaire)

L'académie a sollicité les collectivités pour le financement de matériel pour le RASED de notre secteur (test psycho-métrique d'une valeur totale de 1803.40 €). La participation demandée pour le syndicat s'élève à 209.60 €. Ce test aura une utilisation d'une dizaine d'années.

Les membres du syndicat donnent leur accord à l'unanimité pour cette participation financière.

6/ Décision sur prise en charge du surplus suite aux changement de fournisseur de repas du périscolaire

Suite à l'exposé de Familles Rurales exposé au point n°1, la présidente porte au vote cette décision :

1^{ère} question posée : êtes-vous d'accord pour que le syndicat participe financièrement à ce surcoût ?

Résultat du vote : 16 pour – 2 abstentions

2^{ème} question : êtes-vous d'accord pour une participation à hauteur de 50 % du surcoût annuel ?

Résultat du vote : 15 pour – 3 abstentions

Par conséquent, Le syndicat participera à hauteur de 50 % annuel du surcoût soit 1137.50 €

7/ Demande de la commune d'Echevannes pour proposition d'un temps de travail à 90% lors d'un prochain recrutement d'un employé intercommunal.

La présidente expose la demande de la commune d'Echevannes à porter au vote des membres du syndicat :

Question posée : lors d'un prochain recrutement d'un employé intercommunal salarié du syndicat, le syndicat proposera la base d'un 90 % de temps de travail ?

Résultat du vote : 1 pour – 17 contre

La réponse du syndicat : nous verrons en temps voulu lors d'une prochaine embauche.

8/ Informations diverses

- Achat ordinateur directrice du groupe scolaire : après renseignement pris auprès de la référente numérique de l'académie, le devis a pu être abaissé de 227 € HT correspondant à la licence Microsoft qui ne s'avère pas nécessaire (libre office gratuite suffisante fourni par l'inspection académique).
- Départ en retraite de Mme Monique Cuenot : elle partira en retraite le 1^{er} avril prochain après 30 ans de service. Les membres du syndicat donnent leur accord à l'unanimité pour l'achat d'un cadeau de départ et l'organisation d'un moment de convivialité
- Le vote du budget du syndicat aura lieu le mardi 16 mars 2021 à 20h00 en mairie de Lavans-Vuillafans.
- Les artificiers qui s'étaient fait connaître doivent prendre contact avec Lionel Pernin. Les maires de Durnes et Guyans-Durnes doivent reprendre contact avec les 2 personnes qui étaient intéressées.

La séance est levée à 21h50
La présidente,
Véronique KELLER